

C.C.A.S. de Saint-Priest

Nombre de Membres : 19
 Nombre de votant : 18
 Excusés : 4

DÉLIBÉRATION N° 2026-07

**ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT DU
 CENTRE COMMUNAL D'ACTION
 SOCIALE**

Le sept mai de l'an deux mil vingt-six à vingt heures se sont réunis, en salle du conseil de la mairie de Saint-Priest, les membres du conseil d'administration sous la présidence de Sandrine CHAREYRE, à la suite de la convocation adressée par voie électronique le 30 avril 2026, conformément à l'article article L. 2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : Brigitte BENOÎT d'ENTREVAUX, Géraldine BOISSIER, Sandrine CHAREYRE, Alain CHAUSSIGNAND, Laëtitia COURMONT, Thierry COUTIER, Roselyne CREUX, Christian DEFUDE, Hélène DREYER, Nathalie GAILLARD, Patricia GALLET, Patrick GRANJON, Marie-Thérèse ISSARTEL, Catherine JAGER, Michel LEVEQUE, Philippe MAZADE, Didier SENUT et René TEYSSIER.

Excusés : Hélène DREYER (procuration à Géraldine BOISSIER), Catherine JAGER (procuration à Patricia GALLET), Michel LEVEQUE (procuration à Sandrine CHAREYRE) et Laëtitia MILLOIS-CAZIER.

Patricia GALLET a été élue secrétaire de séance.

Objet : Élection du Vice-président du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

➔ **La Présidente informe l'assemblée**

L'article L.123-6 du code de l'action sociale et des familles prévoit que lors de sa première séance suivant son renouvellement le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) élit en son sein un Vice-président chargé de présider le Conseil en l'absence du Président.

➔ **La Présidente propose à l'assemblée**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment l'article R.123-6.

Madame le Président propose la candidature de Mme Patricia GALLET et questionne l'assemblée pour savoir s'il y a d'autres candidats.

Pour constituer le bureau, M. Thierry COUTIER est désigné assesseur.

➔ **Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

CONSTATE le résultat du vote, présenté ci-dessous.

Premier tour de scrutin


Nombre de votants	19
Nombre de bulletins présents dans l'urne	19
A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître)	0
Nombre de suffrages exprimés	19
Majorité absolue des suffrages exprimés	10
Candidat 1 – Patricia GALLET	19

Ayant obtenu la majorité absolue, Patricia GALLET est élue Vice-président du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Priest.

Proclamation officielle des résultats est faite par le Président.

Fait à Saint-Priest, le 7 mai 2026

Le secrétaire de séance,
Patricia GALLET



Le Président,
Sandrine CHAREYRE

